

Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne



Alain POUJADE
Président du tribunal
administratif
de Châlons-en-
Champagne

Grâce à la mobilisation exemplaire de ses magistrats et agents, le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne a su faire face aux défis d'une année 2020 exceptionnelle.

Pendant la période de confinement, le tribunal n'a jamais cessé de fonctionner grâce à la mise en place du télétravail et au maintien d'une équipe très réduite dans les locaux. Les bonnes habitudes acquises pendant cette période ont été conservées pendant toute l'année, avec un développement notable du télétravail à la reprise plus normale des activités.

Malgré ces conditions de travail dégradées et compte tenu d'une baisse des nouvelles requêtes de 15 %, le tribunal a jugé plus d'affaires qu'il n'en était rentré, dans un délai moyen de jugement de six mois.

Des affaires emblématiques liées au port du masque ou à l'ouverture des commerces ont été jugées en moins de deux jours.

Attaché au développement des modes alternatifs de règlement des conflits, le tribunal a développé les médiations et dispose maintenant d'un vivier de médiateurs qu'il sollicite régulièrement.

Enfin, cette année 2020 a été l'occasion pour le tribunal d'adapter son accessibilité et d'aménager son accueil afin de mieux recevoir en particulier les personnes à mobilité réduite. Inaugurés par le vice-président du Conseil d'État en octobre dernier, les locaux du tribunal sont désormais fonctionnels et adaptés pour l'ensemble des publics.

Cette année 2020, difficile par certains côtés, a permis au tribunal administratif de Châlons-en-Champagne de maintenir, voire renforcer, les liens entre les personnels ainsi que ceux entre la juridiction et les citoyens.

2020 en chiffres



Effectifs de la juridiction

28
personnes dont :

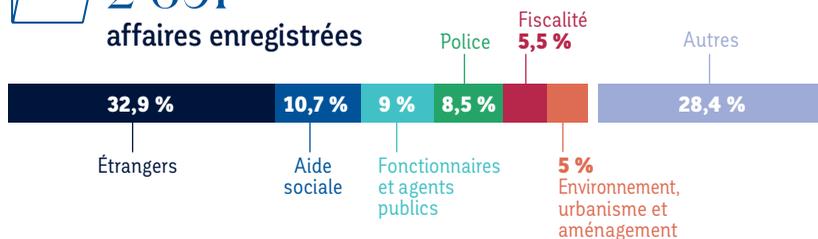
12
magistrats

15
agents de greffe

1
assistant de justice



2 691
affaires enregistrées



2 761
affaires jugées

↘ 16,3 % par rapport à 2019



6 mois
de délai prévisible de jugement

↘ 56,7 % par rapport à 2010



74
protestations électorales
enregistrées



131
déférés portant sur
la désignation des délégués
senatoriaux



11
médiations engagées à
l'initiative du juge